

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 2 JUILLET 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	46	46 + 6 pouvoirs

Date de convocation

26 juin 2026

L’an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu au Vent des Forêts à Lahaymeix, sous la présidence de **Michel MOREAU**, Président.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, ANTONINI Séverine, BACHELEZ Eric, BARDOT Mathurin, BARRÈS Mélanie, BUVIGNIER Jean Pol, CHARLES Edith, CHARLES Ludovic, CHARTON Patrice, CHAVANNE Nicolas, COLLET Laetitia, COURTIN Vincent, DAILLY Sylvie, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, DOLIZY Viviane, ERNST Frédéric, GARAT Cédric, GEORGE Marie-Cécile, GERVAIS-VARNIER René, HENRY Marc, HOWARD Margaret, HUMBERT Raphaël, JOSSELIN Sylvine, LEFEBVRE Aurore, LEFRAND Adelin, LINARD Lidwine, LOMBART Vincent, MENUSIER Pascal, MIGOT Thierry, MINEBOIS Dominique, MOREAU Michel, MOREL Mireille, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, RAMAND Anne, SAL Christophe, SIMON Yannick, SOLTYSIAK Régis, THOUVENIN Aude, VARNUSSE Michel, WALDBILLIG Félix, WEISSE Brigitte, ZAMBAUX Cécile, ZAMBAUX Didier.**

Absents : **HURAUT Jean-Marie, JAHNO Sonia, KLEIN Dania, L'HUILLIER Gérard, OEILLET Michel, SEGUIN Lisette, WITZ Francis.**

Représentés : **BAZART Xavier pouvoir donné à LEFRAND Adelin, CHARTON Christelle pouvoir donné à GEORGE Marie-Cécile, FEVEZ Clément pouvoir donné à MOREAU Michel, JACQUET Clarisse pouvoir donné à DEJEAN Sabrina, LECOMTE Jean-Pierre pouvoir donné à MENUSIER Pascal, PICARD Emilie pouvoir donné à PALIN Laurent, CHARRIOT Sophie titulaire de CHARLES Edith, FOURES Patrice titulaire de LEFEBVRE Aurore, ILIC Jean-Marc titulaire de BUVIGNIER Jean Pol, VERDUN Marie-Pierre titulaire de DAILLY Sylvie.**

Monsieur PALIN Laurent a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Election des représentants de la Communauté de communes au sein du Conseil d'Administration du CIAS : substitution de la délibération DE n°2026_055
N° de délibération : DE_2026_084

Vu les articles R123-4 à R123-9 et R.123-27 à 123-30 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

Vu l'article R.123-29 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil Communautaire procède à l'élection de ses représentants au scrutin majoritaire à deux tours et qu'il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 concernant la détermination du nombre d’administrateurs Centre Intercommunal d’Action Social de la Communauté de Communes De l’Aire à l’Argonne ;

Considérant le courrier du contrôle de légalité en date du 23 juin 2026 ;

Considérant que la délibération n°DE_2026_055 en date du 27 avril 2026 n'est conforme aux articles précités ;

Le Président explique que lors des élections des représentants de la Communauté de Communes au sein du Conseil d'Administration du CIAS, Mme Marie-Françoise KLEIN a été élue parmi les membres. Or, une réponse ministérielle a précisé qu'"un suppléant,

qui pourrait n'être jamais appelé à siéger au sein de l'organe délibérant si le titulaire participe régulièrement à ses séances, ne peut être élu à des fonctions telles que vice-président ou membres du bureau". La Préfecture, par courrier en date du 23 juin 2026, argue que Mme Marie-Françoise KLEIN ne peut pas être élue en tant que membre du conseil d'administration du CIAS.

Il y a lieu de procéder à de nouvelles élections.

La liste unique de candidats ci-dessous a été présentée par des Conseillers Communautaires :

- KLEIN Dania
- FOURES Patrice
- JOSSELIN Sylvine
- LINARD Lidwine
- FEVEZ Clément
- DECHEPPE Mathilde
- BARDOT Mathurin
- COURTIN Vincent

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration du CIAS à l'unanimité :

- KLEIN Dania
- FOURES Patrice
- JOSSELIN Sylvine
- LINARD Lidwine
- FEVEZ Clément
- DECHEPPE Mathilde
- BARDOT Mathurin
- COURTIN Vincent

Le conseil communautaire indique que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2026_055 du 27 avril 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Michel MOREAU,
Président



Michel MOREAU

Signé par Michel MOREAU (CC DE L AIRE A L
ARGONNE),
le Président
le 09/07/2026 à 13:04:39
Ref:11383308-17186810-1-D